

RAPPORT ANNUEL 2012

Note de synthèse (FR)

Note de synthèse

Note de synthèse

L'année 2012 marque la deuxième année des activités de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) en tant qu'autorité européenne de surveillance. Dans le courant de cette année, l'EIOPA a poursuivi ses travaux dans ses sept domaines d'activités principaux: tâches réglementaires; tâches de surveillance; protection des consommateurs et innovation financière; création d'une culture commune en matière de surveillance; stabilité financière; prévention, gestion et résolution des crises; relations extérieures.



Tâches réglementaires

Le projet d'assurance principal pour l'EIOPA en 2012 reste Solvabilité II. Bien que l'année 2012 ait été marquée par la poursuite des négociations entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la directive Omnibus II, l'EIOPA s'est employée à développer les dispositions réglementaires visant à soutenir le régime Solvabilité II, ainsi qu'à aider les contrôleurs et les assureurs nationaux à se préparer au nouveau régime.

En raison du retard dans la finalisation de la directive Omnibus II, l'EIOPA a publié le 20 décembre 2012 un avis recommandant aux autorités nationales de surveillance de prendre des mesures pour préparer certains aspects importants de Solvabilité II.

En matière de pensions professionnelles, l'axe principal de travail de l'EIOPA en 2012 a consisté à finaliser les conseils de l'EIOPA sur la révision de la Directive IORP. Ces conseils ont été remis à la Commission européenne le 15 février 2012. L'EIOPA y souligne l'importance de l'étude d'impact quantitative (QIS), réalisée entre le 16 octobre 2012 et le 17 décembre 2012.

Tâches de surveillance

En 2012, l'EIOPA a continué de contribuer à l'effort global pour améliorer la qualité du cadre de surveillance de l'EEE, et notamment des collèges de contrôleurs. Au cours de l'année, l'EIOPA est entrée en contact avec l'ensemble des 91 collèges actuellement actifs en Europe, et elle a pu présenter plusieurs « best practices » dans 75 collèges de contrôleurs. Ces échanges ont suscité des discussions animées sur les risques macro et microéconomiques, et l'EIOPA a fourni des résumés de ses rapports sur la stabilité financière et de son tableau de bord des risques. L'Autorité a fait part de ses observations à 17 contrôleurs de groupe concernant le fonctionnement de leurs collèges.

En vue d'aligner les pratiques de surveillance sur le régime Solvabilité II, l'EIOPA a participé à des sessions de questions-réponses sur les directives, recommandations et standards, et a recueilli plusieurs questions et « best practices » relevées lors des rencontres au sein des collèges, en particulier concernant les modèles internes.

Protection des consommateurs et innovation financière

La protection des consommateurs est gravée dans l'«ADN» de l'EIOPA, elle est donc considérée comme une tâche prioritaire de l'EIOPA en matière d'assurances et de pensions professionnelles. Le premier de directives publiées par l'EIOPA concernait précisément le domaine de la protection des consommateurs. Plus particulièrement, l'EIOPA a publié en novembre 2012 des directives sur le traitement des réclamations par les entreprises d'assurance. Ces directives établissent des pratiques de surveillance cohérentes, efficaces et garantissent l'application commune, uniforme et cohérente du droit de l'UE.

En outre, l'EIOPA a réalisé plusieurs études et produit des rapports concernant différents thèmes pertinents. L'EIOPA a écrit au Parlement européen, au Conseil et à la Commission pour leur exprimer ses inquiétudes à propos du manque de dispositions habilitant l'EIOPA à émettre des interdictions temporaires en matière de produits et de services.

Le 4 décembre 2012, l'EIOPA a organisé sa deuxième Journée de la stratégie en faveur du consommateur à Francfort, qui a réuni environ 200 participants.

Création d'une culture commune en matière de surveillance

En 2012, l'EIOPA a continué de développer une culture commune en matière de surveillance au sein de l'Union européenne, par le biais d'une formation technique, en mettant nettement l'accent sur le renforcement des compétences et approches en matière de surveillance commune.

Les thèmes abordés au cours des séances de formation reflètent les travaux de l'EIOPA, dont Solvabilité II constitue l'un des principaux moteurs, suivie de la stabilité financière, des retraites professionnelles, de la protection des consommateurs et de la convergence des pratiques de surveillance.

Stabilité financière

L'action de l'EIOPA dans le domaine de la stabilité financière en 2012 est demeurée axée sur l'identification précoce des tendances défavorables, des risques et des vulnérabilités potentiels pour les secteurs des assurances et des pensions professionnelles, résultant des évolutions micro et macroéconomiques.

Outre la surveillance du marché, l'EIOPA a procédé à des évaluations régulières de la stabilité financière sous la forme de tableaux de bord des risques trimestriels et de rapports semestriels sur la stabilité financière. Au cours de l'année 2012, l'EIOPA a également examiné un certain nombre de questions spécifiques relatives à la stabilité financière, notamment l'importance des assurances dans le système bancaire parallèle, les activités des assureurs en matière d'échange de devises et les techniques de transfert de risque alternatif dans les assurances.

Prévention, gestion et résolution des crises

Au début de 2012, le Conseil des autorités de surveillance de l'EIOPA a convenu d'une «approche commune» pour faire face à la crise financière. Cela signifie en substance que l'EIOPA a adopté une approche coordonnée que ses membres devront suivre au moment d'évaluer l'impact de la crise dans les domaines suivants: surveillance de l'exposition du secteur de l'assurance aux risques souverains et bancaires; développement des liquidités et flux de trésorerie dans le secteur de l'assurance; interconnexion entre les secteurs de l'assurance et de la banque, au moyen notamment de l'échange de devises et des opérations de pension; plans d'urgence des assureurs en vue de faire face aux variations importantes de la valeur des actifs financiers.

En octobre 2012, la Commission européenne a lancé une consultation sur le développement d'une reprise possible et d'un cadre de résolution pour les établissements financiers autres que les banques. L'EIOPA a transmis une réponse détaillée à cette consultation à la Commission européenne en décembre 2012.

Relations extérieures

En 2012, l'EIOPA a renforcé les relations existantes et noué plusieurs nouveaux dialogues et contacts en matière réglementaire et de surveillance; au total, jusqu'à 40 rencontres, y compris une visite de haut niveau en Chine et au Japon, ont été organisées pour le président de l'EIOPA. Un projet spécifique avec les États-Unis a commencé à renforcer la compréhension mutuelle des régimes de (ré)assurance des deux côtés de l'Atlantique et à améliorer la coopération afin de promouvoir les opportunités d'affaires, la protection des consommateurs et une supervision efficace. Cette activité a abouti à la publication des rapports du comité technique concernant le projet de dialogue UE-États-Unis («EU-US Dialogue Project Technical Committee Reports») et du document intitulé «Way Forward» détaillant les objectifs et les initiatives communs pour les cinq prochaines années. L'EIOPA a également participé activement aux travaux d'instauration de normes internationales, notamment avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), et elle a postulé comme membre dirigeant de l'Organisation internationale des contrôleurs de pension (OICP). Des

négociations en faveur d'un mémorandum d'accord opérationnel avec la Banque mondiale ont été conclues dans les domaines de l'assurance, des pensions et de la protection des consommateurs. Un accord de coopération a été signé avec l'Agence croate de contrôle des services financiers afin de lui octroyer le statut d'observateur auprès du Conseil des autorités de surveillance de l'EIOPA. De plus, des analyses des lacunes ont été préparées pour servir de base aux mesures transitionnelles d'équivalence de huit régimes de pays tiers.

Évolutions au niveau organisationnel

Dans le courant de l'année 2012, 35 nouveaux collègues ont rejoint l'EIOPA. À la fin de l'année, l'Autorité comptait 91 membres du personnel, dont quelques experts nationaux détachés. Le personnel de l'EIOPA se répartit en 23 nationalités de l'UE. Les femmes représentent 55 % du personnel et les hommes 45 %.

En 2012, l'activité informatique a, pour l'essentiel, consisté en la mise en œuvre d'une infrastructure sécurisée et fiable, intégrant des outils supplémentaires favorisant le travail des fonctionnaires de l'EIOPA ainsi que la prestation de services de qualité qui répondent aux besoins réels de cette administration. Des efforts importants ont été consacrés au développement et à la mise en place de la principale plateforme informatique dont a besoin l'EIOPA pour mener à bien ses opérations et assurer ses services informatiques.

Afin de garantir que les fonctions essentielles à son activité soient à la disposition des consommateurs, fournisseurs et autres entités qui doivent avoir accès à ces fonctions, l'EIOPA a lancé un projet de continuité de ses activités en 2012. L'objectif opérationnel de ce projet est d'assurer la continuité des services en cas d'interruption forcée de ses activités régulières.

